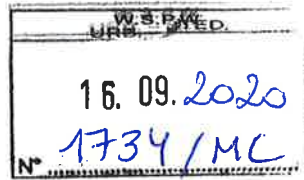




bruxelles  
environnement  
leefmilieu  
brussel  
.brussels

00770811  
14.SEP 2020



A l'attention de Monsieur A. PIRSON  
Echevin de l'Urbanisme  
Av. Charles Thielemans 93  
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Bruxelles, le 8 septembre 2020

Division : Div. Autorisations et partenariats  
Personne de contact : Véronique FRANCHIOLY  
vfranchioly@environnement.brussels – T/GSM : 02/775.75.36

**Concerne : Projet de RCUZ «Plateau de Stockel »**  
**Demande d'avis conformément à l'article 92 du CoBAT**

Monsieur l'Echevin,

Suite à votre demande d'avis sur la nécessité de faire un RIE sur le projet de RCUZ «Plateau de Stockel», Bruxelles Environnement porte à la connaissance du Collège des Bourgmestre et Echevins l'avis suivant.

Suite à la lecture et analyse de la note de motivation « annexe D », l'élaboration du règlement a pour objectifs la valorisation et conservation du patrimoine bâti et végétal, le maintien des caractéristiques urbaines et paysagères du quartier tout en permettant un développement de ce dernier avec une densification maîtrisée et raisonnée du tissu existant. Ces objectifs s'inscriraient dans « une évolution urbaine progressive, d'économie circulaire et de réutilisation des ressources naturelles in situ » afin de rencontrer les principes du développement durable.

BE ne peut qu'adhérer à ces principes et encourage la commune à persévérer dans son initiative.

Cependant, nous constatons que le choix du périmètre du RCUZ n'a pas encore été défini à ce jour et que la note propose donc un périmètre élargi d'études. Ce dernier englobe, d'une part, le « parc Parmentier » qui est une zone Natura 2000 et jouxte, d'autre part, des zones du même type très sensibles au niveau de la biodiversité. Or la Directive européenne Habitat 92/43 et l'article 44 du CoBat impose l'obligation de faire une évaluation des incidences lorsque le périmètre est concerné par une telle zone.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956

De plus, l'annulation du 1<sup>er</sup> règlement portait sur ce motif et allait plus loin puisqu'on peut lire dans l'extrait de l'arrêt du Conseil d'Etat que :

Extrait arrêt CE page 18/19 :

« L'annulation de l'acte attaqué ne peut être limitée au périmètre de "la zone NATURA 2000 concernée", comme le demande la première partie adverse. En effet, d'une part, l'illégalité du défaut d'évaluation des incidences de l'acte attaqué sur l'environnement ne procède pas uniquement des dispositions relatives à la protection des sites NATURA 2000 et, **d'autre part, rien n'indique que des prescriptions concernant des biens voisins d'un site NATURA 2000 ne puissent pas affecter ce dernier.** »

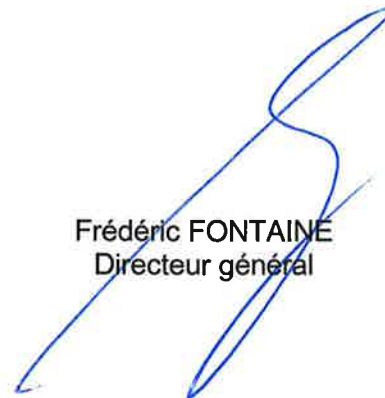
Nous estimons dès lors qu'un rapport sur les incidences environnementales s'avère nécessaire eu égard à la législation en vigueur et le choix du périmètre d'études envisagé.

Enfin, Bruxelles Environnement rappelle que les installations classées, au sens de l'ordonnance relative aux permis d'environnement du 5 juin 1997, font automatiquement l'objet d'un rapport d'incidences (pour les installations de classe 1B) ou d'une étude d'incidences (pour les installations de classe 1A) qu'elles soient ou non comprises dans le périmètre d'un Règlement Communal d'Urbanisme Zoné ayant fait l'objet d'un RIE.

Certains aspects des futurs projets seront analysés lors de ces demandes de permis. BE se prononcera définitivement sur ces aspects sur base des informations complémentaires et des études réalisées à la suite des procédures prévues pour les projets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de notre considération distinguée.

  
Barbara DEWULF  
Directrice générale adjointe  
  
J-P JANSSENS  
Directeur  
Sur délégation

  
Frédéric FONTAINE  
Directeur général